

# Lac Saint Michel

## Plan de gestion piscicole



© Pierre RIGALLEAU – AR Bretagne

## Bilan \_2024



Rédacteur : Nicolas Bourré  
Edition : janvier 2025

**En préambule, la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Finistère tient à remercier chaleureusement les pêcheurs contributeurs.**

## 1) Rappel du contexte réglementaire et biologique

Le lac Saint Michel est classé en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole. Depuis 2000, conséquence d'une demande d'évolution réglementaire venant de la Fédération, il fait partie de la liste nationale des *Grands Lacs Intérieurs* (article R.436-36 du code de l'environnement nommé **GLI**). Cet article prévoit que le ministre chargé de la pêche en eau douce fixe la liste des grands lacs intérieurs et des lacs de montagne pour lesquels le préfet peut établir une réglementation spéciale de la pêche pouvant porter dérogation aux prescriptions de plusieurs articles du code de l'environnement. Cette réglementation spécifique est validée annuellement par une *commission consultative*. Cette demande a été motivée par la présence d'un peuplement en brochet que la Fédération a souhaité gérer de façon patrimoniale ; compte tenu des données environnementales connues et du statut de conservation de cette espèce.

La sensibilité de l'espèce par rapport au fonctionnement écologique de ses habitats a conduit, en France métropolitaine, à la reconnaître comme « vulnérable avec une tendance à la diminution » (<https://uicn.fr/wp-content/uploads/2019/08/tableau-liste-rouge-poissons-d-eau-douce-de-france-metropolitaine.pdf>).

En Bretagne, cette espèce est considérée comme « de responsabilité biologique régionale ».

Dès la mise en place du classement en Grands Lacs Intérieurs, la Fédération avait mis en œuvre un certain nombre de mesures conservatoires et d'outils de suivi de la population de brochet.

- Mise en place d'une taille minimale de capture (TMC) de 65 cm (supérieure à celle fixée par l'article R436-18 du code de l'environnement)
- Obligation de tenir un carnet de capture

Ces dispositions particulières au statut de **GLI** ont été maintenues jusqu'en 2020.

Pour la saison 2020, la Fédération a proposé à ses partenaires la mise en place d'une fenêtre de capture (FDC). Cette disposition a été validée par la Commission consultative qui encadre la gestion du lac et reprise dans l'arrêté préfectoral spécifique au lac St Michel.

Cette fenêtre fixe une borne minimale et une borne maximale pour la conservation de brochet capturé. Pour le lac Saint Michel, ces bornes sont respectivement de 65 cm et de 85 cm (Arrêté Préfectoral du 24/12/2024).

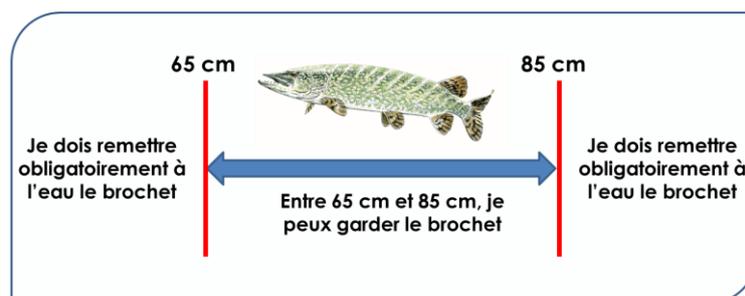


Figure n°1 : Visuel Fenêtre de Captures\_Lac Saint Michel

D'un point de vue biologique, la préservation de brochets de grande taille, essentiellement des femelles (Chancerelle, 2003), a un impact fort par rapport à la dynamique et à la résilience des populations (Berkeley *et al.*, 2004 ; Hixon *et al.*, 2014).

Des synthèses de travaux scientifiques (Guillerault, 2024) montrent en effet que :

- Le nombre d'œufs produits par les femelles augmente de manière exponentielle avec la taille du corps (Wright and Shoemaker, 1988). Ainsi, une femelle de 90 cm produit 100 000 œufs contre 10 000 pour une femelle de 45 cm.
- La taille des œufs augmente avec la taille du corps des femelles (Kotacorpi *et al.*, 2013). Une plus grande taille des œufs permet une meilleure résistance à l'anoxie (Insuffisance d'apport en oxygène aux organes et aux tissus vivants), des plus grandes réserves énergétiques et donc des larves plus grosses. Par conséquent avec de meilleure chance de survie.
- Les grandes femelles pondent plus précocement que les petites et avec une ponte plus dispersée. Cela permet au moins à une partie des œufs d'éclore dans une période favorable. La stabilité du recrutement est donc plus importante (Pegel *et al.*, 2015).

D'autres attendus sont attestés dans la littérature scientifique par rapport à cette FDC :

- Une réglementation préservant les grands poissons limite la sélection (phénotypique et génétique) induite par la pêche (Favro *et al.*, 1979, Baskett & al., 2005 ; Jørgensen & al., 2009, Matsumura *et al.*, 2011). En effet, en augmentant la mortalité des individus les plus gros, la pêche favorise les individus ayant un taux de croissance faible, une maturité sexuelle rapide et un investissement énergétique élevé dans la production de gamètes. L'effet maternel (Hubenovaet *et al.*, 2007 ; Arlinghaus *et al.*, 2010) permet donc le maintien des caractéristiques des populations.
- l'augmentation de l'embonpoint des poissons capturés et la biomasse capturable (Arlinghaus & al., 2010 ; Matsumura & al., 2011)
- l'accroissement des abondances en poissons trophées (Pierce, 2010 ; Arlinghaus & al., 2010 ; Matsumura & al., 2011).

D'un point de vue halieutique, il s'agit également pour le gestionnaire (la FDPPMA29 pour le Lac St Michel) d'atteindre un compromis de gestion entre prélèvement et poissons trophées (Guillerault, 2024).

Afin d'évaluer l'effet de la réglementation en vigueur sur le lac St Michel, des actions de suivi de populations ont été mises en œuvre. Elles reposent sur deux outils :

- suivi de la reproduction du brochet au travers de pêches d'inventaires spécifiques.



Photos n°1 & 2 : Habitat de reproduction\_juvenile de brochet\_Lac Saint Michel (crédit : Pierre RIGALLEAU – AR Bretagne)

- suivi de la population globale par carnets de captures

Ces suivis s'inscrivent dans le choix d'une gestion patrimoniale (sans déversement) de la population de brochet.

## 2) Les outils de gestion

### 2.1) Suivi de la reproduction du brochet\_Protocole mis en oeuvre

La reproduction du brochet a lieu dans des milieux peu profonds, riches en végétation immergée et se réchauffant rapidement (Chancerel, 2003). Ces critères permettent :

- la fixation et le développement des larves sur les végétaux,
- la production de ressources alimentaires en favorisant le développement du plancton.

La figure ci-dessous synthétise les étapes du cycle de vie de l'espèce brochet (FDPPMA77, 2024).

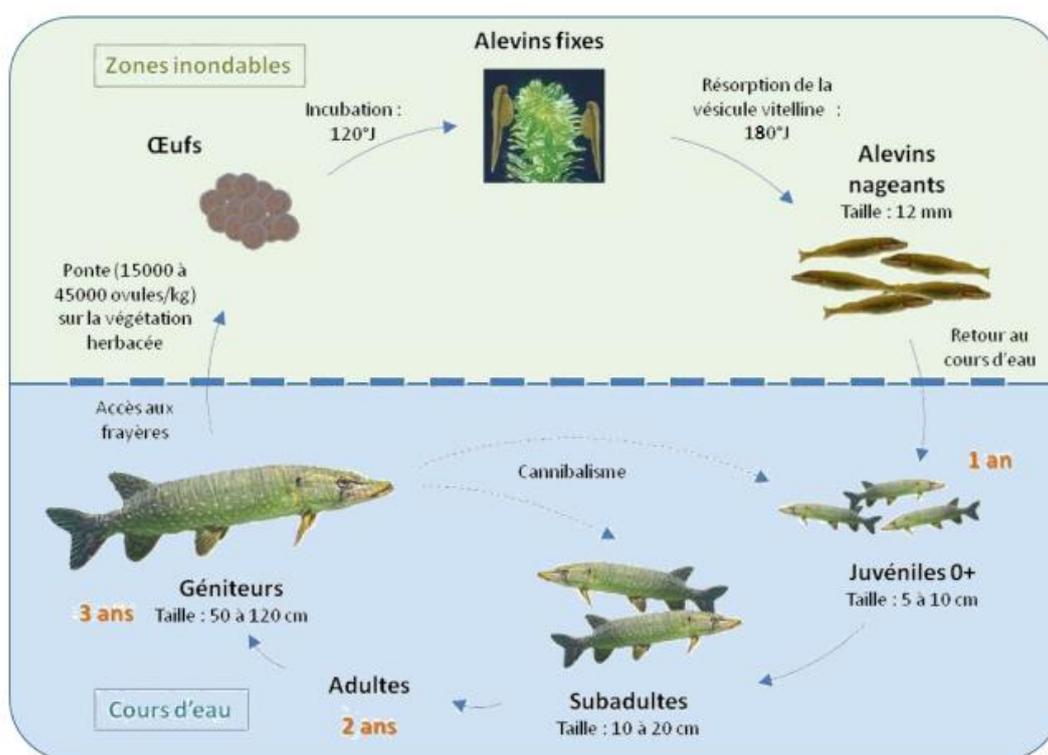


Figure 2 : Cycle de vie du brochet. ©PDPG 77, modifié d'après Chancerel (2003)

Figure n°2 : Cycle de vie du brochet (FDPPMA77 d'après Chancerel (2003))

Compte tenu des retours d'expérience du pôle technique de la Fédération, seule la prospection à l'aide d'un appareil de pêche à l'électricité a été réalisée. Le protocole développé repose en une pêche standardisée sur les habitats favorables aux juvéniles de brochet (rives avec de la végétation de bordure et immergée), choisis à titre d'expert (FDPPMA29).

Pour mener à bien ce suivi, la Fédération dispose d'un arrêté préfectoral annuel pour des pêches scientifiques et les agents sont titulaires d'une habilitation de pêche à l'électricité, délivrée par un organisme certificateur.

Il a ainsi été convenu que chaque station est prospectée en 30 points de 20 secondes de pêche effective afin d'établir un indicateur de type « indice ». C'est-à-dire un nombre d'individu capturé pour un effort de pêche donné.

L'indice annuel  $n$  va donc correspondre au nombre de juvéniles de brochet de l'année  $n$  capturé par point (30). Il sera noté **Échantillonnage Ponctuel d'Abondance Brochet** (EPA\_BRO).

## 2.2) Suivi de la reproduction du brochet\_Résultats 2024

Il s'agit, en 2024, de la première mise en œuvre de ce protocole. Il va permettre de standardiser l'effort de pêche pour le suivi de la reproduction du brochet. Cette expérimentation pourra être présentée aux autres fédérations de pêche bretonnes lors d'une journée technique. Elle alimentera ainsi une réflexion régionale pour développer un outil commun de suivi de la reproduction du brochet.

En ce qui concerne la localisation des stations, les critères de choix sont :

- des secteurs présentant des surfaces de végétation aquatique favorable pour la fraie et le développement des juvéniles.
- un accès aisé à ces secteurs,
- une répartition sur des secteurs favorables.

Pour déterminer les stations à partir des critères retenus, la Fédération s'est appuyée sur une étude conduite en 2006 sur la cartographie des habitats favorables à la reproduction du brochet (Aponon, 2006).

La carte ci-dessous présente la localisation des stations pêchées.

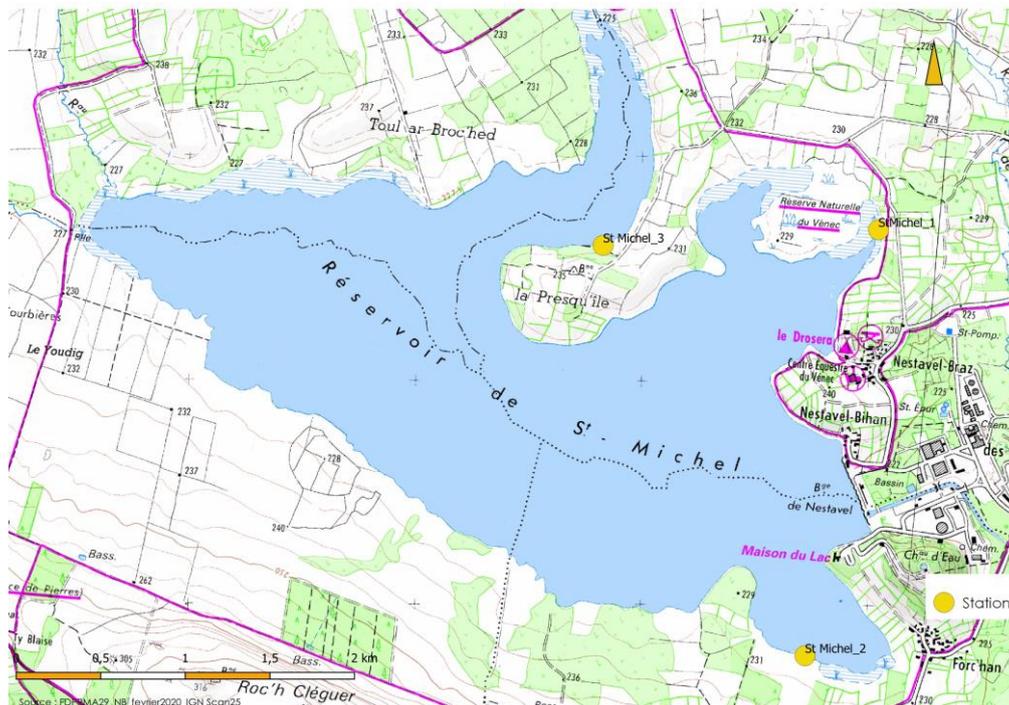


Figure n°3 : Localisation des stations de pêche d'inventaire

En 2024, 1 journée de prospection a été réalisée le 10 juin. Seules les stations St Michel\_1 et St Michel\_3 ont pu être pêchées. 1 seul juvénile de brochet de l'année a été capturé sur la station St Michel\_3.

Date	Station	Code	Taille (mm)
10/06/2024	Vénec	SM_1	
10/06/2024	Presqu'île	SM_3	132

Figure n°4 : Stations pêchées\_2024

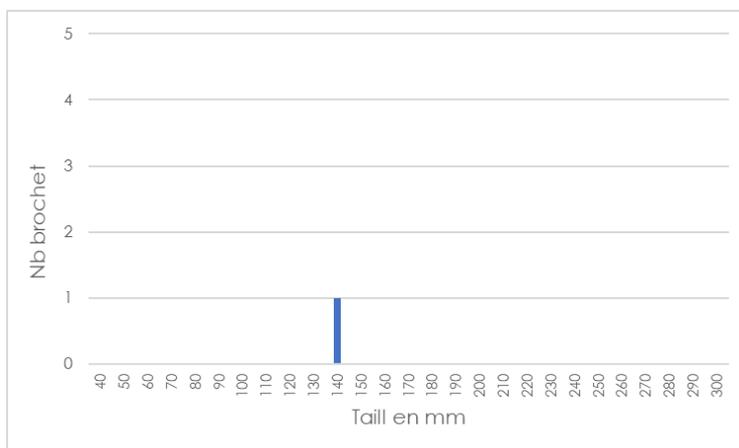


Figure n°5 : Résultats\_2024

Au vu des tailles, il est possible de déterminer que ce poisson est un juvénile de l'année (nommé 0+). Les 0+ étant la cohorte issue de la reproduction 2024.

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus pour l'Échantillonnage Ponctuel d'Abondance Brochet (EPA\_BRO) par station.

Station	Nb	EPA Bro
SM_1	0	0
SM_3	1	0,033

Figure n°6 : EPA BRO\_2024

En 2024, l'échantillonnage des juvéniles de brochets aura été très faible. Ce suivi sera maintenu ; notamment pour voir si l'augmentation attendue d'individus de grande taille se concrétise par une meilleure dépose d'œufs.

### 2.3) Carnet de déclaration des captures

Un carnet de déclaration des captures numérique a été mis en place en 2017 ; en parallèle du carnet papier.

Depuis 2020, le carnet « papier » a été abandonné. Il est à présent proposé aux pêcheurs volontaires la tenue d'un carnet de captures accessible via le site Internet de la Fédération (<https://www.peche-en-finistere.fr/index.php/pecher-en-finistere/carnets-de-captures-numeriques>).

## CARNET DE CAPTURES BROCHET SAINT MICHEL

### Carnet de captures électronique St Michel

Il est obligatoire de noter ses sorties même celles sans capture

Source illustration : Foissy / La Vandoise - <http://www.lavandoise.com/>

[Connectez-vous à Google](#) pour enregistrer votre progression. [En savoir plus](#)

\* Indique une question obligatoire

Nom du pêcheur \*

Votre réponse

Figure n°7 : Visuel du carnet de captures\_2024

Techniquement, le pêcheur volontaire renseigne en moins de 5 minutes toutes les informations liées à une session de pêche sur le lac Saint Michel.

Le choix de dématérialiser le carnet permet une exploitation plus rapide des données et un accès simplifié pour les pêcheurs.

Au-delà d'informations permettant de caractériser la pratique de la pêche, le carnet de capture permet de calculer l'indicateur **Capture Par Unité d'Effort (CPUE)**. Cet indicateur mesure l'effort nécessaire (généralement en heure) pour capturer un individu d'une espèce de poisson (dans le cas du Moulin Neuf, le brochet) selon la formule suivante (*Changeux et Gallet, 2002*) :

$$R_2 = \frac{\left( \frac{\sum_{i=1}^n c_i}{n} \right)}{\left( \frac{\sum_{i=1}^n e_i}{n} \right)} = \frac{\sum_{i=1}^n c_i}{\sum_{i=1}^n e_i}$$

où  $c_i$  est le nombre de captures,  $e_i$  le nombre d'heures de pêche de la session de pêche  $i$ , et  $n$  le nombre total de sessions prises en comptes.

Figure n°8 : Formule CPUE\_2024

On peut alors connaître le nombre de brochet capturé en 1 heure de pêche ou le nombre d'heures de pêche nécessaire pour capturer 1 brochet. Etant standardisée, cette valeur peut être comparée annuellement et géographiquement.

Etant donné la mise en place de la fenêtre de capture sur le lac Saint Michel, une attention particulière sera donnée à la CPUE d'individus de taille supérieure à 85 cm.

## 2.4) Carnet de déclaration des captures\_Résultats 2024

Le bilan présenté ci-dessous porte sur la période allant 01/01/2024 au 31/12/2024. Elle correspond à celle permise par la détention d'une carte de pêche (année civile).

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

En 2024 :

- 46 contributeurs différents ont été identifiés. Par rapport à 2023, le nombre de contributeurs volontaires augmente de + 46,42 %. Cela est une grande satisfaction et peut être interprété comme le souhait d'une implication de plus en plus forte des pêcheurs du lac.
- 184 sessions de pêche ont été déclarées (+ 69,72 % par rapport à 2023).
- Cela représente un total de 1282 heures de pêche (x 2 par rapport à 2023).
- Le nombre moyen de sessions est de 4 (de 1 à 29 dans l'échantillon).
- La durée moyenne d'une session est de 6h58.
- Le taux de « bredouille » est de 42,93 %.
- 197 brochets ont été déclarés.
- Parmi les 197 brochets, aucun n'a été conservé.

### ➤ Fréquentation

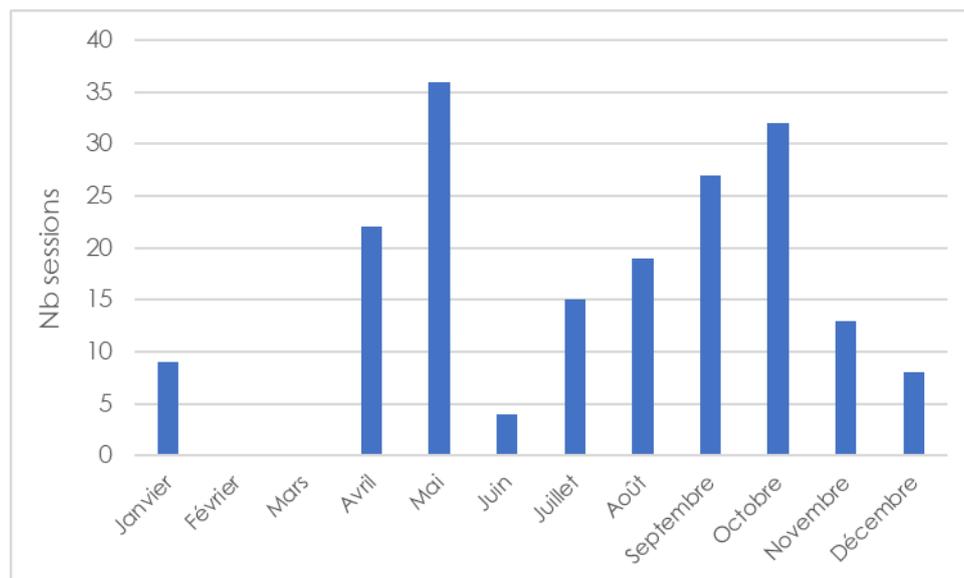


Figure n°9 : Répartition des sessions\_mois\_2024

La répartition des sessions de pêche chevauche deux périodes reconnues comme propice à la pêche du brochet. Le printemps (avril/mai) avec la période d'ouverture de la pêche aux leurres et le début de l'automne lorsque les carnassiers cherchent à maximiser leur apport nutritif en prévision de la période hivernale (septembre/octobre). Ainsi ces deux périodes représentent, respectivement, 31,4 % et 31,9 % des sessions de pêche.

Même si elle décroît, l'activité halieutique reste notable sur la période hivernale (novembre/décembre). Elle représente ainsi 11,3 % des sessions, malgré l'impact que peuvent avoir les conditions climatiques.

L'absence de session sur les mois de mars et février correspond au fait que la pêche du brochet n'est pas autorisée sur ces 2 mois.

Le nombre moyen de session est de 4. Il varie de 1 à 29 dans l'échantillon des pêcheurs.

La médiane est de 2 sessions. Cela signifie que 50% des pêcheurs ont effectué moins de 2 sessions sur la lac Saint Michel. Comme le montre la figure ci-dessous, la pratique de la pêche du brochet mixe un large spectre de catégories de pratiquants : du pêcheur « spécialisé » au pêcheur « occasionnel ».

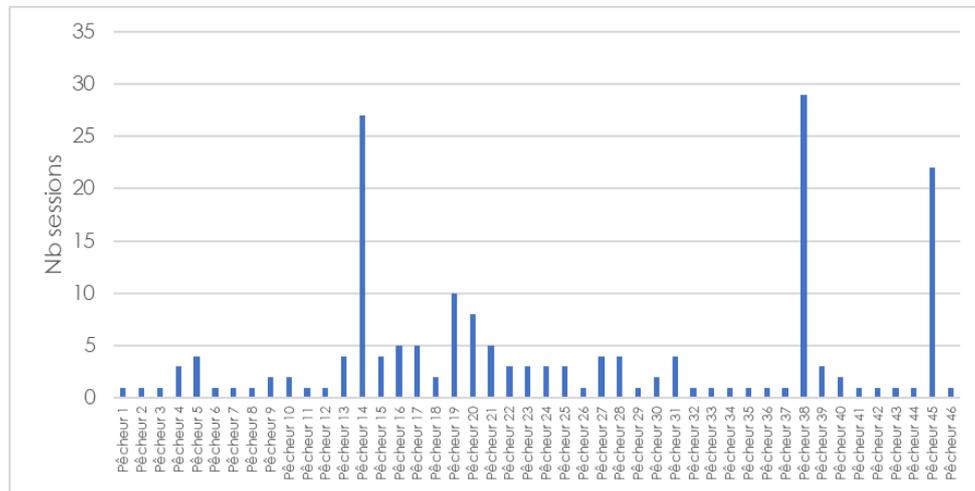


Figure n°10 : Répartition des sessions\_pêcheur\_2024

➤ Technique de pêche

Par rapport aux techniques de pêche, 99 % des sessions indiquent « pêche aux leurres ». La pratique de pêche à Saint Michel, objectivée par les déclarations des pêcheurs, est donc cohérente par rapport aux observations et tendances nationales.

➤ Pêche embarquée

90% des sessions sont des pêches embarquées ; soit en bateau, soit en float-tube. La pratique du bord reste marginale.

On note que la pratique du float-tube a supplanté celle du bateau. La diffusion élargie de cet engin léger de navigation a permis une démocratisation et une simplification de la pêche embarquée. Que l'on retrouve aussi bien au niveau national qu'au niveau local, comme au lac Saint Michel.

Cette constatation confirme l'intérêt d'avoir amélioré la cale de mise à l'eau au niveau du lieu-dit Nestavel.

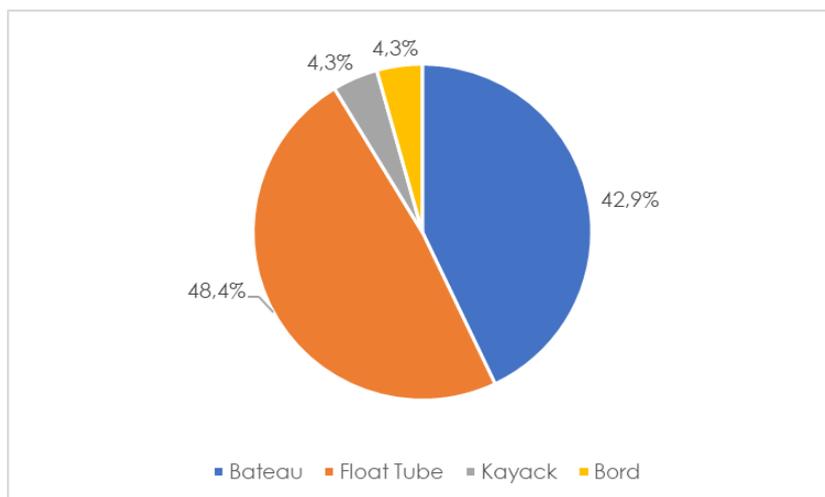


Figure n°11 : Répartition des sessions\_type de pêche\_2024

### ➤ Dynamique de population

Au-delà des informations recueillies par rapport à la pratique de la pêche, les déclarations via les carnets de captures permettent d'avoir de précieux éléments sur les populations de brochet (espèce repère).

Comme indiqué, en 2024, un échantillon de 197 brochets aura été capturé. Le graphique ci-dessous présente la répartition en taille de ces poissons.

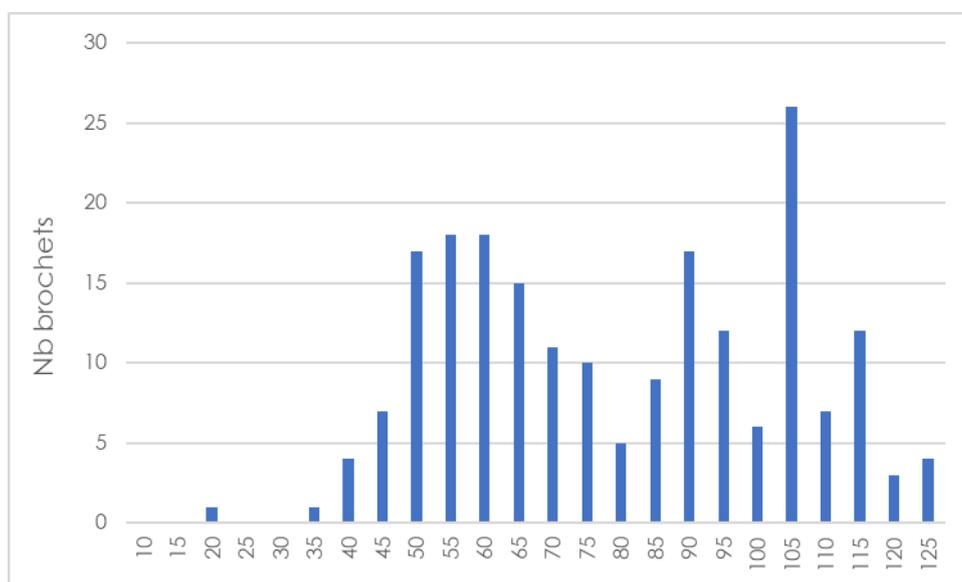


Figure n°12 : Répartition des captures\_taille\_2024

Au sein de l'échantillon, les tailles s'échelonnent de 20 cm à 125 cm.

La sous-représentation de brochet de petite taille (< 50 cm) peut être liée à un biais « pêche » lié à la plus faible capturabilité de ces classes d'âge. Cette situation s'observe également sur le plan d'eau du Moulin Neuf (Pays Bigouden) suivi par la Fédération.

Ce peut aussi être un signal d'un plus faible niveau de reproduction en 2022.

Sur les classes de taille allant de 55 à 75 cm, on retrouve une représentation traditionnelle en « cloche » avec une diminution du nombre d'individus en lien avec l'accroissement de la taille.

Ces classes d'âge représentent 34% de l'échantillon. Cela témoigne d'une bonne dynamique de renouvellement des générations. Le lac Saint Michel présente donc de bonnes conditions pour la croissance des individus.

Par contre, dans cet échantillon, on observe un accroissement de la représentation des grands brochets (> 85 cm\_borne supérieure de la FDC). Ils représentent ainsi, en 2024, 47,3% des poissons déclarés. Ce qui n'était pas le cas pour les données 2023 (voir figure ci-dessous).

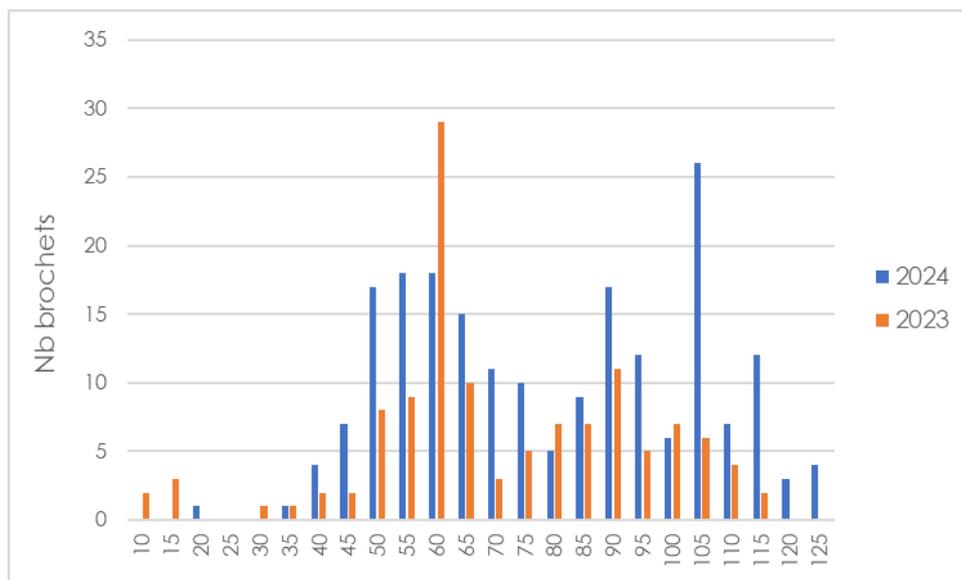


Figure n°13 : Répartition des captures\_taille\_2024/2023

Cette situation, si elle se confirme, est un signal attesté dans la bibliographie de la mise en place de fenêtre de capture (Pierce, 2010\_cité par JP Faure, FDPPMA69,2022).

Il faut toutefois garder à l'esprit que cette représentation de brochets de grande taille peut aussi être liée à une orientation spécifique de la pêche vers ces poissons. La poursuite de l'analyse des carnets de captures permettra de voir si cette proportion de ces grands brochets (donc de meilleurs géniteurs) se pérennise dans les captures.

Cela pourra être mis en perspective avec l'évolution du suivi annuel de la reproduction du brochet.

Par rapport à l'instauration d'une fenêtre de capture (seuls les individus compris entre 65 et 85 cm peuvent être conservés), on observe que 61,9% des brochets qui auraient été prélevables avec une TMC à 65 cm sont épargnés. Le choix de la FDC conforte donc l'objectif de préserver les brochets de grande taille ; tout en maintenant une possibilité de conservation.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des captures par mois. On note que la période avril/mai, qui représente 31,4% des sessions, ne totalise que 19,2% des captures.

Par contre, l'autre période « phare » (septembre/octobre) totalise 32,5% des captures. Cette donnée étant plus en cohérence avec le poids relatif de cette période par rapport au nombre de sessions (31,9%).

	Nb brochets	
janvier	20	10,2%
avril	6	3,0%
mai	32	16,2%
juin	8	4,1%
juillet	20	10,2%
août	26	13,2%
septembre	23	11,7%
octobre	41	20,8%
novembre	12	6,1%
décembre	9	4,6%
	197	

Figure n°14 : Répartition des captures\_ % mois\_2024

#### ➤ Capture Par Unité d'Effort

L'analyse des déclarations permet aussi d'établir un indicateur de suivi des captures : la **Capture Par Unité d'Effort**. Cet indicateur mesure l'effort nécessaire (généralement en heure) pour capturer un individu d'une espèce de poisson.

En 2024, la CPUE pour le brochet, toute taille confondue, (CPUE TTC) est de 0,154. Il faut donc, en théorie, 6h45 de pêche environ pour capturer 1 brochet.

A titre de comparaison avec des données récentes, la CPUE TTC est de 0,28 pour le plan d'eau du Moulin Neuf (FDPPMA29, 2024), de 0,052 sur le Gardon (FDPPMA30, 2024), de 0,4 sur le plan d'eau du Grand Large (FDPPMA69, 2022). Il semble donc que la CPUE TTC de 2024 se situe dans la moyenne des données accessibles.

La CPUE pour les brochets de taille > 85 cm (CPUE > 85) est de 0,068. Il faut, en théorie, donc 14h45 de pêche environ pour capturer 1 brochet.

A titre de comparaison avec des données récentes, la CPUE > 80 est de 0,061 pour le plan d'eau du Moulin Neuf (FDPPMA29, 2024), de 0,025 sur le plan d'eau du Grand Large (FDPPMA69, 2022\_CPUE > 75). Il semble donc que la CPUE > 85 de 2024 se situe à un niveau élevé par rapport à d'autres données.

Face à cette constatation, la mise en œuvre d'une fenêtre de capture garantit la préservation des grands individus

La poursuite de l'analyse de cet indicateur permettra de voir l'effet de la réglementation « fenêtre de capture » sur la capturabilité de ces grands brochets.

Grâce aux données collectées, il est possible de pousser certaines analyses liées à la saisonnalité de la pêche du brochet par exemple. Ainsi, comme le présente les tableaux ci-dessous, la capturabilité du brochet (toute taille confondue) est relativement forte sur la période estivale (juin/juillet/août). Par contre, si l'on considère uniquement la fraction des grands brochets (taille > 85 cm), on observe que leur capturabilité est plutôt concentrée sur la période hivernale (novembre/décembre).

	<b>CPUE TTC</b>		<b>CPUE&gt;85</b>
janvier	0,162	janvier	0,097
avril	0,080	avril	0,027
mai	0,139	mai	0,039
juin	0,215	juin	0,000
juillet	0,173	juillet	0,000
août	0,179	août	0,090
septembre	0,137	septembre	0,036
octobre	0,183	octobre	0,116
novembre	0,119	novembre	0,119
décembre	0,148	décembre	0,115
	0,154		0,068

Figure n°15 : CPUE TTC & CPUE > 85\_ mois\_2024

## 2.5) Analyse par rapport aux données antérieures

Les données collectées depuis 2017 via le carnet numérique permettent d'uniformiser le traitement des informations recueillies. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau suivant.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Nb contributeurs</b>	8	22	27	26	20	16	28	46
<b>Nb sessions</b>	46	63	106	92	85	71	109	184
<b>Nb total heures</b>	185	257	583	618	641	394	610	1282
<b>Temps moyen</b>	4:01	4:04	5:30	6:43	7:32	5:33	5:36	6:58
<b>Nb brochet</b>	53	70	155	164	128	84	124	197
<b>Nb brochets gardés</b>	4	2	4	6	0	4	3	0
<b>Taux bredouille</b>	24,4%	29,6%	23,5%	23,9%	23,5%	19,7%	37,6%	42,9%
<b>Nb brochets &gt; 85</b>	6	9	30	12	33	20	35	87
<b>% brochets &gt; 85</b>	11,3%	12,8%	19,3%	7,3%	25,7%	23,8%	28,2%	47,3%
<b>CPUE TTC</b>	0,286	0,272	0,265	0,265	0,199	0,213	0,203	0,154
<b>CPUE &gt; 85</b>	0,032	0,035	0,051	0,019	0,051	0,051	0,068	0,068

Figure n°16 : Tableau de synthèse\_2017/2024

Sur la période, on observe que le nombre de contributeurs a tendance à augmenter. Il représente, cependant, un pourcentage assez faible (4,3%) par rapport au nombre total d'options vendues (1055\_toutes options: annuelles, hebdomadaires et journalière).

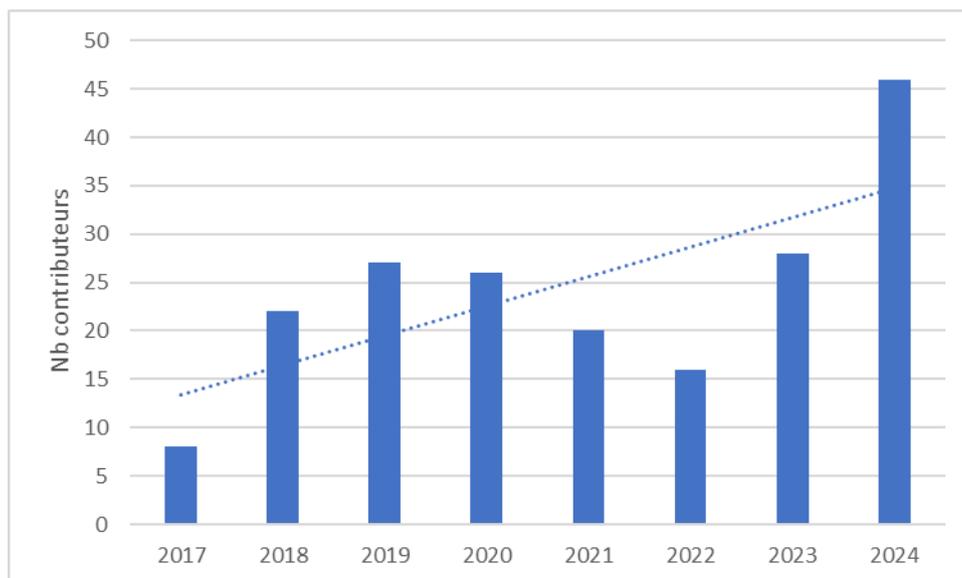


Figure n°17 : Evolution du nombre de contributeurs\_2017/2024

Cependant, la progression observée est particulièrement réjouissante pour la Fédération et semble témoigner d'un intérêt certain des pêcheurs pour participer activement à la gestion du lac.

L'évolution des CPUE est présentée dans le graphique ci-dessous.

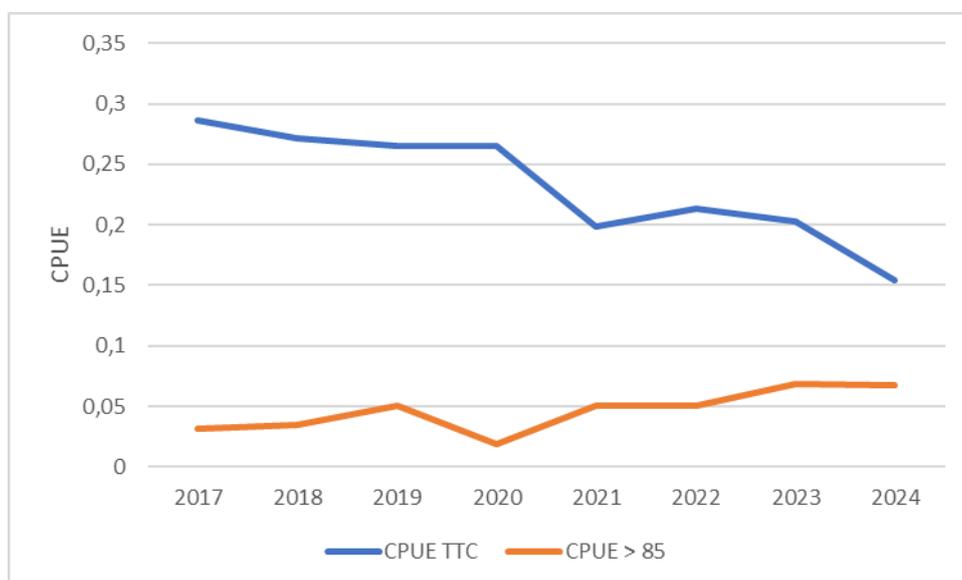


Figure n°18 : CPUE TTC & CPUE > 85\_Evolution\_2017/2024

On observe que la CPUE > 85 a tendance à augmenter sur la période de suivi. Cette observation encourageante est confortée par la progression des brochets de plus de 85 cm dans l'échantillon des brochets capturés annuellement (voir ci-dessous). Il faut cependant garder à l'esprit que cette évolution peut aussi être influencé par un effet « pêche ». A savoir, une spécialisation des pêcheurs dans une pêche de grands brochets.

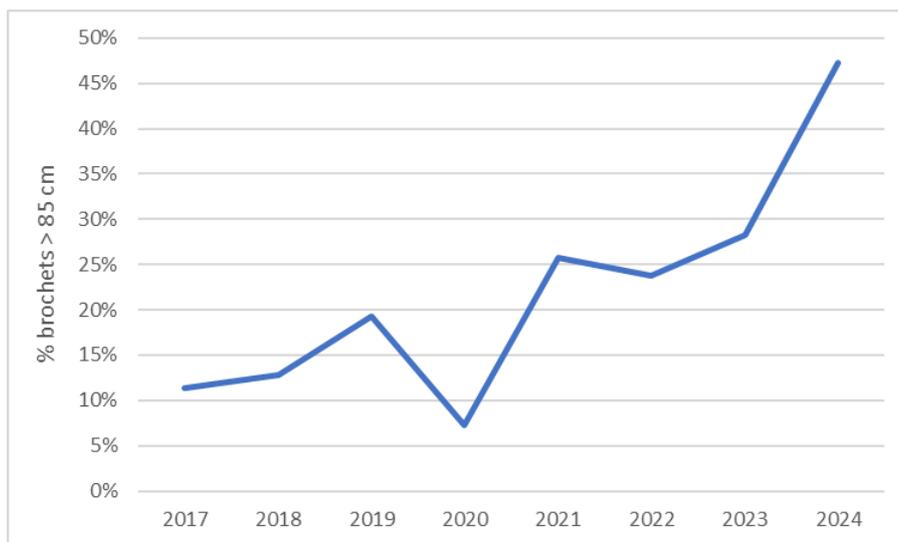


Figure n°19 : Evolution % brochets > 85 cm\_2017/2024

La proportion de ces grands brochets est plus élevée depuis 2020 et la mise en place de la fenêtre de capture. Par rapport aux études et à la bibliographie, l'évolution observée semble, pour le moment, conforme aux effets attendus (Pierce, 2010). Avec une hausse des quantités de grands brochets.

Cette évolution a aussi été observée sur des plans d'eau suite à l'instauration d'une fenêtre de capture (FDPPMA69\_Lac du Grand Large, 2022). La poursuite de l'analyse des carnets de capture permettra de consolider cette tendance.

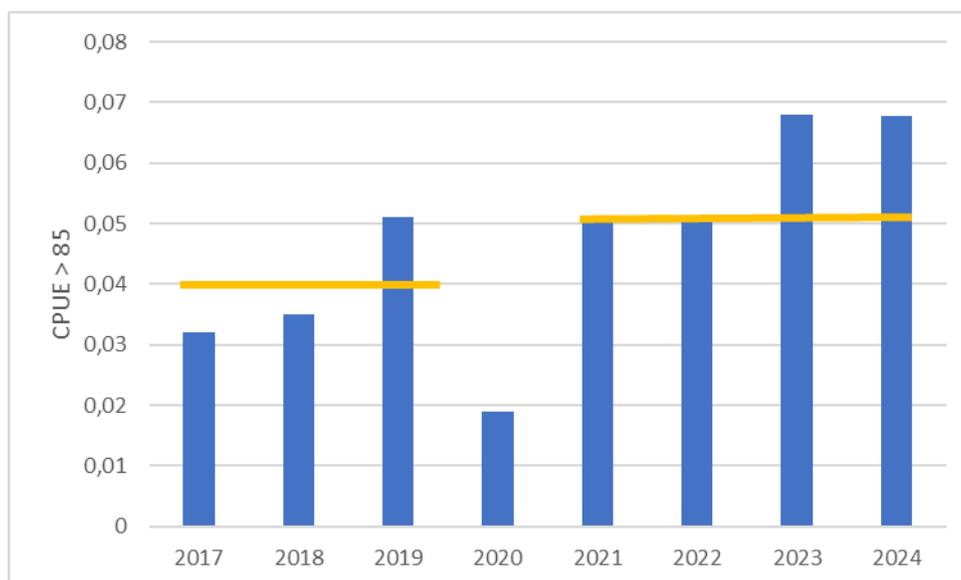


Figure n°20 : Evolution CPUE > 85 cm\_2017/2024

Sur le graphique ci-dessus, la moyenne de la CPUE>85 est représentée par un trait orange. Sur la période 2021/2024 (avec fenêtre de capture), elle est supérieure à celle de la période 2017/2019 (avec taille minimale de capture).

A noter que le creux observé à 2020 est lié aux restrictions de l'activité pêche compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19.

### 3) Conclusion

Le recours à l'outil « fenêtre de capture » repose sur des fondements théoriques consolidés. Il correspond à une alternative crédible pour les gestionnaires de la pêche pour favoriser une gestion plus durable de la ressource piscicole.

Les premiers résultats issus de l'analyse des carnets de captures semblent indiquer un accroissement de la part des grands brochets (*a priori* les meilleurs reproducteurs) dans les déclarations annuelles.

Il est donc essentiel pour la Fédération de pérenniser ce suivi par carnets de capture pour évaluer, à termes, les effets de l'instauration de la fenêtre de capture. Ce rapport va donc être adressé individuellement à chacun des contributeurs 2024 et diffusés sur les outils de communication de la Fédération. L'objectif étant d'accroître le nombre de contributeurs.

Ce travail sera à mettre en relation avec celui d'autres fédérations afin d'avoir une vision plus globale de l'effet d'une telle mesure.

Parallèlement, en 2025, 2 dates de suivi de la reproduction du brochet vont être programmées.

En complément, une démarche expérimentale de récolte d'écaillés va être mise en place avec des pêcheurs de confiance. Elle pourra permettre, à terme, d'obtenir des informations quant à la dynamique de croissance des brochets du lac Saint Michel.